



Retenue sur depot de garantie

Par dav

Bonsoir,

L'agence immobiliere qui agit pour le proprietaire nous retient 50% de votre depot de garantie, montant qui s'eleve à 2200 ?.

Nous avons rebouché à tort 11 petits trous sur plusieurs murs blancs et repeint legerement ce qui a laisse des traces grossieres selon l'agence. Sur l'Eds il est indique, prévoir retouche. L'agence a fait intervenir une entreprise qui a repeint pour 90m2 de mur blanc. Nous trouvons le montant excessif considerant que ce n'est plus de la reparation mais de l'amelioration. Est ce normal? Idem pour quelques rayures sur une porte d'entree repeinte à neuf recto verso alors que sur l'edle les rayures etaient deja precises.

Enfin, l'agence ne nous a jamais informe des devis et travaux et surtout du montant et nous a mis devant le fait accompli en fournissant les factures. Je l'ai aperçu à la lecture des documents où le devis et facture ont été établis à notre nom mais avec la signature et l'accord de l'agence. Est ce legal de signer en notre nom sans autorisation expresse de notre part?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour contester ces retenues, la procedure est classique :

- courrier RAR de contestation au bailleur (pas à l'agence)

modèle de lettre à adapter ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269
[/url]

- saisie de la commission de conciliation

- saisie du tribunal pour assigner le bailleur (pas l'agence)

Le juge examinera vos arguments et determinera si la retenue est abusive ou justifiée.